

**DIANE BERNARD, YVES CARTUYVELS, CHRISTINE  
GUILLAIN, DAMIEN SCALIA ET MICHEL VAN DE  
KERCHOVE, DIR, FONDEMENTS ET OBJECTIFS DES  
INCRIMINATIONS ET DES PEINES EN DROIT EUROPÉEN ET  
INTERNATIONAL, LIMAL, ANTHEMIS, 2013**

*Edith-Farah Ellassal\**

La nécessité de lutter collectivement contre certains fléaux transfrontaliers et agissements heurtant la conscience de la communauté internationale est aujourd'hui partagée par nombre d'acteurs des scènes nationales, régionales et internationale. Les plateformes de discussion onusienne et européenne ont permis le développement d'un corpus d'instruments juridiques diversifiés sans égal<sup>1</sup>. Cette volonté d'éradiquer une criminalité complexe et sans frontières ne doit pas pour autant occulter les fondements et les objectifs de l'action pénale. L'ouvrage *Fondements et objectifs des incriminations et des peines en droit européen et international* propose une étude fouillée de ces thèmes. Il s'intéresse, comme le souligne en introduction Michel van de Kerchove, au « pourquoi » (la cause) et au « pour quoi » (les effets) des incriminations et des peines<sup>2</sup>.

L'initiative de recherche a été lancée par le Groupe de recherche en matière pénale et criminelle de l'Université Saint-Louis de Bruxelles. Partant du constat du manque de clarté des fondements et des objectifs tant des infractions que des sanctions du droit international et européen, cette initiative offre une réflexion théorique et interdisciplinaire sur le sujet. Ainsi, les 15 et 16 novembre 2013, un colloque international s'est tenu à Bruxelles sous la coordination de Diane Bernard, Yves Cartuyvels, Christine Guillain, Damien Scalia et Michel van de Kerchove<sup>3</sup>. Les

---

\* Avocate et titulaire d'une maîtrise en droit international et transnational de l'Université Laval, l'auteure a travaillé au Tribunal pénal international pour le Rwanda et à la Cour pénale internationale. Ses travaux de recherche à la maîtrise s'intéressent à l'exécution des peines prononcées par les instances pénales internationales et visent plus particulièrement à démontrer s'il existe ou non une égalité de traitement entre les condamnés.

<sup>1</sup> Voir notamment *Déclaration universelle des droits de l'Homme*, Rés AG 217(III), Doc off AGNU, 3<sup>e</sup> sess, supp n° 13, Doc NU A/810 (1948) 71 [DUDH]; *Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide*, 9 décembre 1948, 78 RTNU 277 (entrée en vigueur : 12 janvier 1951) [*Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide*]; *Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales*, 4 novembre 1950, 213 RTNU 221, STCE 5 (entrée en vigueur : 3 septembre 1953) [*Convention européenne des droits de l'homme*]; *Charte africaine des droits de l'homme et des peuples*, 27 juin 1981, OAU Doc, CAB/LEG/67/3/rev.5, 21 ILM 58 (entrée en vigueur : 21 octobre 1986) [*Charte africaine des droits de l'homme et des peuples*]; *Convention américaine relative aux droits de l'homme*, 22 novembre 1969, 1144 RTNU 123, OASTS n° 36 (entrée en vigueur : 22 novembre 1969) [*Convention américaine*]; *Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*, 10 décembre 1984, 1465 RTNU 85 (entrée en vigueur : 26 juin 1987) [*Convention contre la torture*]; *Statut de Rome de la Cour pénale internationale*, 17 juillet 1998, 2187 RTNU 159 (entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> juillet 2002) [*Statut de Rome*].

<sup>2</sup> Michel van de Kerchove, « Introduction » dans Diane Bernard, dir, *Fondements et objectifs des incriminations et des peines en droit européen et international*, Limal, Anthemis, 2013 à la p 11.

<sup>3</sup> Diane Bernard est chargée de recherche au Fonds de la Recherche Scientifique (FNRS) et professeure invitée à l'Université Saint-Louis de Bruxelles. Yves Cartuyvels et Christine Guillain sont tous deux

participants, des professeurs chevronnés et jeunes chercheurs, ont échangé sur plusieurs thèmes liés aux incriminations, aux peines et aux dispositifs procéduraux en droit international et européen. Les interactions entre les systèmes juridiques pénaux international, européen et nationaux ont aussi fait l'objet d'un examen. Ce colloque a permis la publication d'un ouvrage de quelque sept cents pages qui contient trente-six contributions.

L'ouvrage s'articule en trois parties. La première s'intéresse aux fondements et objectifs de diverses incriminations du droit international et européen. Le champ d'études est large. On y trouve des contributions portant sur les crimes contre l'humanité (Damien Vandermeersch), les fonctions de la peine en droit international pénal (Stefano Manacorda), la traite des êtres humains (Chloé Brière, Anne Weyembergh et Charles-Éric Clesse), le terrorisme (Alessandro Bernardi), la criminalité organisée (Maria Luisa Cesoni, Frédéric Bernard), le trafic de drogue (Christine Guillain, Renaud Colson), le blanchiment de capitaux (John A.E. Vervaele et Ursula Cassani), la cybercriminalité (Paul De Hert, Irene Wiczorek et Gertjan Boulet), les atteintes à la propriété intellectuelle (Daniel de Beer et Alain Strowel) et la responsabilité pénale environnementale (Nicolas de Sadeleer et Michael Faure).

Cette première partie offre une analyse des plus variées. Globalement, le lecteur appréciera bénéficier de l'expertise sans équivoque des contributeurs dans leur champ d'intérêt respectif. Plusieurs de ces textes ont pour point commun de s'intéresser à des problématiques de criminalité transnationale qui nécessite une approche commune et une coopération interétatique. Nous avons particulièrement apprécié les textes bien articulés de Damien Vandermeersch sur les crimes contre l'humanité ainsi que celui de Chloé Brière et Anne Weyembergh sur la traite des êtres humains. Le premier rappelle notamment avec pertinence le contexte d'émergence de la répression des crimes contre l'humanité, nécessaire afin de proscrire certaines conduites jugées contraires aux valeurs fondamentales de la communauté internationale – à savoir celles jugées universelles et qui touchent à la dignité humaine – et afin de punir ceux qui participent à la commission de tels actes. Le second texte dresse un excellent portrait des fondements et objectifs de l'action de l'Union européenne ainsi que de l'évolution de l'incrimination de la traite des êtres humains et des sanctions qui y sont rattachées. Enfin, les contributions de Christine Guillain et Renaud Colson, s'intéressant au phénomène de la drogue, sont aussi fascinantes. Elles relèvent avec justesse la faillite monumentale de l'approche répressive en matière de drogue, pourtant encore aujourd'hui privilégiée par le droit international et européen<sup>4</sup>.

---

professeurs à l'Université Saint-Louis de Bruxelles. Damien Scalia est docteur en droit et chercheur à l'Université Saint-Louis de Bruxelles. Enfin, Michel van de Kerchove est recteur honoraire et professeur émérite de l'Université Saint-Louis de Bruxelles.

<sup>4</sup> La réflexion des auteurs rejoint celle de la Commission mondiale pour la politique des drogues qui, dans son rapport intitulé *La guerre aux drogues* publié en 2011, constate l'échec des politiques répressives en matière de drogue. Voir à cet effet Commission mondiale pour la politique des drogues, *Rapport : La guerre aux drogues* (juin 2011), en ligne : [globalcommissionondrugs.org < http://www.globalcommissionondrugs.org/wp-content/uploads/2012/03/GCDP\\_WaronDrugs\\_FR.pdf >](http://www.globalcommissionondrugs.org/wp-content/uploads/2012/03/GCDP_WaronDrugs_FR.pdf).

Dans la seconde partie de l'ouvrage, nous trouvons six textes portant sur la dimension procédurale du droit pénal européen et international. Les thèmes de l'extraterritorialité (Raphaël van Steenberghe et Antoine Bailleux), du principe *ne bis in idem* (Diane Bernard et Juliette Lelieur), de la coopération (Daniel Flore) ainsi que ceux de la reconnaissance et de l'entraide (Henri Labayle) sont abordés. Si les fondements et les objectifs des dispositifs procéduraux font l'objet d'une attention certaine dans les ordres juridiques nationaux, certains contributeurs s'entendent sur le fait que leurs fondements sont souvent négligés à l'échelle européenne et internationale. Les réflexions présentées permettent ainsi d'apporter un éclairage précieux sur ces éléments de procédure. Elles contribuent du coup à légitimer leur existence.

La troisième et dernière partie de l'ouvrage présente plusieurs études consacrées aux fondements et objectifs poursuivis par diverses peines et sanctions non pénales du droit international et européen. Les peines d'emprisonnement (Damien Scalia et Thibaut Slingeneyer), les peines pécuniaires (Frédéric Lugentz et Michel Turk), les sanctions administratives (Henri D. Bosly et Carlo Sotis), la justice restauratrice (Stephan Parmentier, Kris Vanspauwen et Elmar Weitekamp) sont ainsi successivement analysées. Les thèmes de la réconciliation et de la réparation (Djoheur Zerouki-Cottin et Yves Cartuyvels), de l'exécution des peines (Marie-Aude Beernaert, Suliane Neveu et Thierry Moreau) et de la satisfaction des victimes (Xavier Pin) sont aussi examinés. Une contribution s'intéresse également aux droits, au soutien et à la protection des victimes de la criminalité en sol européen (Marco Venturoli).

Damien Scalia relève avec justesse le caractère souvent inadéquat ou illusoire des fondements et objectifs de la peine d'emprisonnement, cela tant en droit européen qu'international. Une telle peine, qui a pour principal fondement le mal commis, est pourtant privilégiée par les instances pénales internationales qui marginalisent, comme le rappelle Thibaut Slingeneyer, les peines d'amende, de confiscation et de restitution.

Cette dernière partie de l'ouvrage offre aux lecteurs une perspective élargie, notamment en s'intéressant à des notions distinctes, mais intimement liées à celle de la peine en soi (son exécution, la réconciliation, la réparation, la satisfaction et la protection des victimes). Il faut saluer cette approche dans la mesure où certaines de ces notions constituent en fait des objectifs implicites au « pour quoi » de la punition. La contribution de Stephan Parmentier, Kris Vanspauwen et Elmar Weitekamp rappelle d'ailleurs l'importance du passage, pour les crimes de masse sanctionnés par le droit international, d'une approche rétributive dominante (punition de l'auteur) à une approche restauratrice s'intéressant davantage aux victimes, aux communautés et à la reconstruction du tissu social. Ils soulignent aussi le caractère complémentaire de la justice restauratrice et de la justice rétributive. Mentionnons que le lecteur saura aussi apprécier la contribution de Marie-Aude Beernaert et Suliane Neveu portant sur le fondement et les objectifs de l'exécution des peines en droit international et européen. Il s'agit là d'un thème souvent oublié de la littérature juridique, particulièrement en droit international. Ce texte témoigne avec justesse de la spécificité et de l'autonomie de l'exécution des peines par rapport à celui de la détermination de la peine. Enfin, la réflexion de Thierry Moreau constitue quant à elle une réflexion unique présentant le

point de vue du condamné, sujet qui est également souvent occulté<sup>5</sup>.

*Fondements et objectifs des incriminations et des peines en droit européen et international* est, comme le rappelle Françoise Tulkens en conclusion de l'ouvrage, une étude fondamentale et critique<sup>6</sup>. L'abondance des thèmes analysés pourrait effaroucher le lecteur. Quoi qu'il en soit, il convient de rappeler les liens qui existent entre plusieurs matières abordées dans ce livre, justifiant du coup la pluralité des thèmes privilégiés. En effet, mentionnons, à titre d'exemple, que les infractions liées au trafic des stupéfiants, au blanchiment d'argent et à la criminalité organisée ne peuvent être examinées en vase clos en raison de leur connexité. Notons par ailleurs certains thèmes importants absents de l'étude, notamment ceux de la torture et des réfugiés, que nous aurions aimé retrouver dans l'ouvrage. Cela dit, l'intérêt et la qualité des contributions sont indéniables. La communauté des juristes et chercheurs bénéficiera assurément des enseignements de ce livre.

---

<sup>5</sup> Soulignons que dans le cadre de l'achèvement des travaux du Tribunal pénal international pour le Rwanda, des avocats de la défense ont organisé une série de conférences portant sur la justice pénale internationale et, plus particulièrement, sur divers enjeux propres aux droits de la défense.

<sup>6</sup> Françoise Tulkens, « Conclusions » dans Diane Bernard, dir, *Fondements et objectifs des incriminations et des peines en droit européen et international*, Limal, Anthemis, 2013 à la p 692.